

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2009-594 DU 19 NOVEMBRE 2009  
Chargeant Monsieur **Joseph AHANHANZO** Ministre  
de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de  
l'intérim de Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**,  
Ministre du Travail et de la Fonction Publique pour  
compter du 13 au 25 novembre 2009.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la loi N° 090-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret N° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

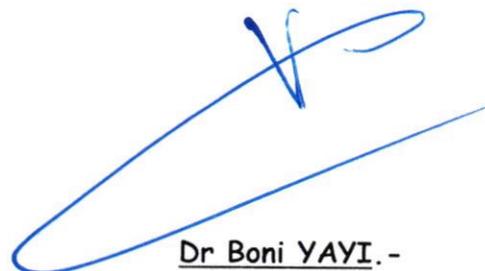
D E C R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du 13 au 25 novembre 2009, Monsieur **Joseph AHANHANZO**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim de Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI. -**